

DECRET N°2009-306 DU 1^{ER} JUILLET 2009

Portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Institut National pour
la Formation et la Recherche en Education
(INFRE).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin et la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2008-733 du 22 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Vu** le décret n° 95-354 du 14 novembre 1995 portant statut, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE) ;
- Sur** proposition du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 2009

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées, membres du Conseil d'Administration de l'Institut pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE), les personnes dont les noms suivent :

- **Monsieur Adam AHANCHEDE**, représentant du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- **Monsieur Gervais YEKPOGNI** Directeur des Ressources Financières et du Matériel du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- **Monsieur Abdoulaye Soulé DARAH** Directeur de la Programmation et de la Prospective au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- **Monsieur Mouhamed PARAPE** Directeur de la Programmation et de la Prospective au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- **Monsieur Mathias AHOUISSOUSSI** Directeur de l'Inspection Pédagogique au Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle ;
- **Monsieur Eric Folly TOTAH** Conseiller Technique au Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- **Monsieur Grégoire ZINKPE** représentant du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- **Monsieur Edouard AHO** représentant du Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- **Monsieur Emmanuel ATATCHO**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- **Monsieur Toussaint TCHITCHI**, Personnalité, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi
- **Monsieur François LABE**, Personnalité, Spécialiste en curricula
- **Madame Vicentia HOUNNOU** , représentant du personnel de l'Institut Nationale pour la Formation et la Recherche en Education.

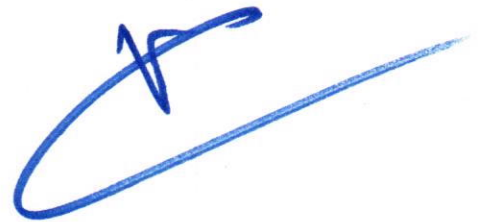
Article 2 : Monsieur Adam AHANCHEDE, représentant du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire est nommé Président de Conseil d'Administration de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education.

Article 3 : Le Secrétariat du Conseil d'Administration de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE) est assuré par le Directeur Général de l'INFRE.

Article 4 : Le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

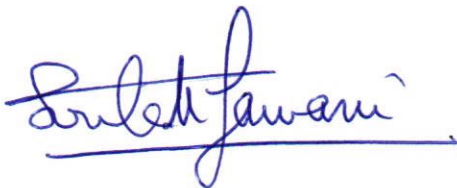
Fait à Cotonou, le 1er juillet 2009

Par la Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire,



Félicien Chabi ZACHARIE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MEMP 4 AUTRES
MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-
IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 INTERESSES 12 JO 1.-